

# ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

## Commune de Boissy-Saint-Leger ( Val de Marne )



château de Grosbois ( datant du 17ème siècle)

## RAPPORT D'ENQUETE Relative au Projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme de Boissy-Saint-Leger

### ENQUETE PUBLIQUE

DU LUNDI 5 MARS 2018 AU VENDREDI 6 AVRIL 2018 INCLUS

DOCUMENT 1 : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

DOCUMENT 2 : CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

DOCUMENT 3 : ANNEXES

DOCUMENT 4 : PIECES JOINTES

JACKY HAZAN  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

9 MAI 2018



# PIECES JOINTES

(Les pièces jointes ne sont destinées qu'à l'autorité organisatrice de l'enquête)

## Elles font l'objet du Document 4

- Pièce 1 :** Décision N° E 17000130/77 du 8 janvier 2018, de Monsieur le Premier Vice-Président du Tribunal Administratif de Melun désignant :  
M. Jacky HAZAN , en qualité de commissaire pour procéder à l'enquête publique  
relative au : **Projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme ( PLU)  
de la Commune de Boissy-Saint-Léger**
- Pièce 2 :** Arrêté AP n°2018-004 du 13 février 2018 du Président de l'EPT :  
**Grand Paris Sud-Est Avenir**
- Pièce 3 :** Photo de l'affiche sur le panneau administratif de la commune,  
à droite de l'entrée de la Mairie.
- Pièce 4 :** Photo de l'affiche dans le hall d'accueil du Centre Technique Municipal  
( CTM).
- Pièce 5 :** Photocopie de la première parutions avant le début de l'enquête  
le lundi 19 février 2018 dans « Le Parisien »
- Pièce 6 :** Photocopie de la première parutions avant le début de l'enquête  
Le lundi 19 février 2018 dans « aujourd'hui en France».
- Pièce 7 :** Photocopie de la seconde parution après le début de l'enquête.  
le mercredi 7 mars 2018 dans « Le Parisien ».
- Pièce 8 :** Photocopie de la seconde parution après le début de l'enquête  
le mercredi 7 mars 2018 dans « aujourd'hui en France».
- Pièce 9 :** Rapport de constatation, valant liste des lieux d'affichage.
- Pièce 10 :** Certificat d'affichage du Président de l'EPT au 7 avril 2018

Les autres mesures de publicité utilisées pour signaler et/ou faire connaître l'enquête publique , sont mises en annexes ( indiquées ci-dessus).





## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

08/01/2018

N° E17000130 /77

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 23/12/2017, la lettre par laquelle Monsieur le Président de Grand Paris Sud Est Avenir demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- *La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017, par laquelle la présidente du tribunal a donné délégation à Monsieur Maurice DECLERCQ, Premier vice-président du tribunal administratif de Melun, pour signer les actes de procédure et décisions entrant dans le cadre des enquêtes publiques prévus par les articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jacky HAZAN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de Grand Paris Sud Est Avenir, à Monsieur Jacky HAZAN et à la commune de Boissy-Saint-Léger

Fait à Melun, le 08/01/2018

Le Premier vice-président délégué,



M. DECLERCQ





## GRAND PARIS SUD EST AVENIR

AP N°2018-004

**ARRETE**  
**RAPPORTANT L'ARRETE N°2018-002 DU 6 FEVRIER 2018 ET**  
**PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU**  
**PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE**  
**BOISSY-SAINT-LEGER**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants, L.153-1 et suivants, R.151-1 et suivants et R.153-1 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R 123 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n° 94-002-2017 du 27 juin 2017 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Boissy-Saint-Léger n°2015-160 du 14 décembre 2015 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Boissy-Saint-Léger n°2015-161 du 14 décembre 2015 portant accord de l'achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune par l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.1/004-2 du 27 janvier 2016 décidant l'achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.1/008 du 1<sup>er</sup> février 2017 relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/091-1 du 28 septembre 2017 arrêtant le bilan de la concertation menée dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/091-2 du 28 septembre 2017 arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger ;

Accusé de réception en préfecture  
094-200058006-20180213-AP2018-004-AR  
Date de télétransmission : 14/02/2018  
Date de réception préfecture : 14/02/2018



VU la décision n°E17000130/77 du 8 janvier 2018 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun portant nomination d'un commissaire-enquêteur ;

VU l'arrêté du Président AP n°2018-002 du 6 février 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger approuvé par délibération du conseil municipal n°2012-49 du 23 mars 2012 ;

VU le projet arrêté de révision du plan local de l'urbanisme notifié au Préfet du Val-de-Marne et aux personnes publiques associées avant enquête publique ;

**CONSIDERANT** que la commune de Boissy-Saint-Léger a engagé une procédure de révision de son plan local d'urbanisme ;

**CONSIDERANT** que l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir a décidé de poursuivre cette procédure ;

**CONSIDERANT** que le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger arrêté par le conseil de territoire, doit faire l'objet d'une enquête publique ;

**CONSIDERANT** que par arrêté n°AP2018-002 du 6 février 2018, le Président de l'établissement public territorial a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger ;

**CONSIDERANT** que cet arrêté précise que le dossier est consultable le samedi matin à l'hôtel de ville et au centre technique municipal de la commune de Boissy-Saint-Léger ; que ces deux bâtiments ne sont pas ouverts le samedi ;

**CONSIDERANT** qu'il convient en conséquence de rapporter l'arrêté n°AP2018-002 du 6 février 2018 et de prescrire l'ouverture d'une nouvelle enquête publique ;

**CONSIDERANT** qu'après concertation avec le commissaire-enquêteur, il est précisé ce qui suit ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Est rapporté l'arrêté n°AP2018-002 du 6 février 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger.

**ARTICLE 2 :** Il sera procédé, du lundi 5 mars au vendredi 6 avril 2018 inclus, dans les communes de Boissy-Saint-Léger et de Créteil, pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique portant sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger.

Les caractéristiques principales du projet de plan local d'urbanisme contenues dans le projet d'aménagement et de développement durables sont :

- La protection des espaces naturels et forestiers, la préservation des paysages naturels et la prévention des risques naturels ;

Accusé de réception en préfecture  
094-200058006-20180213-AP2018-004-AR  
Date de télétransmission : 14/02/2018  
Date de réception préfecture : 14/02/2018



- La structuration des espaces urbains et l'embellissement des paysages urbains ;
- Le logement et la mixité sociale ;
- Le développement économique ;
- L'amélioration des équipements d'intérêt collectif ;
- Les déplacements et le développement des mobilités douces.

**ARTICLE 3 :** Monsieur Jacky HAZAN exercera les fonctions de commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 4 :** Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Boissy-Saint-Léger - 7 boulevard Léon Révillon - 94470 - Boissy-Saint-Léger.

**ARTICLE 5 :** Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès du Président de Grand Paris Sud Est Avenir, Monsieur Laurent CATHALA, au siège de l'établissement public territorial, Grand Paris Sud Est Avenir, situé en Mairie de Créteil, place Salvador Allende à Créteil.

**ARTICLE 6 :** Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis sera publié par voie d'affiches sur le territoire de la commune de Boissy-Saint-Léger et au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, Mairie de Créteil, place Salvador Allende à Créteil selon les caractéristiques fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement.

L'avis d'enquête sera également publié sur les sites internet de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ([www.sudestavenir.fr](http://www.sudestavenir.fr)) et de la Mairie de Boissy-Saint-Léger ([www.ville-boissy-saint-leger.fr](http://www.ville-boissy-saint-leger.fr)).

Cet avis sera en outre publié en caractères apparents quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département.

**ARTICLE 7 :** Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique sera déposé et mis à la disposition du public au sein des locaux:

- de la mairie de Boissy-Saint-Léger, 7 boulevard Léon Révillon, du lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 13h 30 à 17h30 à l'exception du jeudi matin fermé au public ;
- du Centre technique municipal de Boissy-Saint-Léger, 3 rue de la Pompadour du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 à l'exception du jeudi matin fermé au public ;
- de la Direction de l'Aménagement, du Développement économique et des Déplacements de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, 14 rue Le Corbusier, 94 046 Créteil Cedex, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14 h à 17h.

Un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera également tenu à disposition du public sur chacun des trois lieux de

Accusé de réception en préfecture  
094-200058006-20180213-AP2018-004-AR  
Date de télétransmission : 14/02/2018  
Date de réception préfecture : 14/02/2018



consultation.

Le dossier d'enquête publique ainsi que les informations relatives à son organisation pourront également être consultés, pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la ville de Boissy-Saint-Léger ([www.ville-boissy-saint-leger.fr](http://www.ville-boissy-saint-leger.fr)), ainsi que sur le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ([www.sudestavenir.fr](http://www.sudestavenir.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

**ARTICLE 8 :** Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur l'enquête, sur les registres d'enquête papiers ouvert à cet effet.

Les observations et propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête sur le projet de PLU de Boissy-Saint-Léger - Mairie de Boissy-Saint-Léger, 7 boulevard Léon Révillon - 94 470 - Boissy-Saint-Léger ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@gpsea.fr](mailto:enquetepublique@gpsea.fr).

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique fixé à l'article 3 du présent arrêté.

Les observations écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures fixés à l'article 8 du présent arrêté.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête auprès du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

**ARTICLE 9 :** Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public les jours et heures suivants :

- lundi 5 mars de 14h à 17h30 au Centre technique municipal de Boissy-Saint-Léger, 3 rue de la Pompadour ;
- samedi 17 mars de 9h à 12h, au service d'état civil, 4 boulevard Léon Révillon à Boissy-Saint-Léger ;
- vendredi 23 mars de 9 h à 12 h au Centre Technique Municipal de Boissy-Saint-Léger, 3 rue de la Pompadour ;
- vendredi 6 avril de 14h à 17h30, au service d'état civil, 4 boulevard Léon Révillon à Boissy-Saint-Léger.

Il pourra auditionner toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet soumis à enquête publique. Le commissaire-enquêteur pourra recevoir le responsable du plan local d'urbanisme de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir à la demande de ce dernier.



**ARTICLE 10 :** A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine le responsable du plan local d'urbanisme pour l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du plan local d'urbanisme disposera de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Il adressera par la suite, dans un délai de trente jours suivant la clôture de l'enquête publique, l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées au Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

**ARTICLE 11 :** Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera adressée à la mairie de Boissy-Saint-Léger, au siège de l'établissement public territorial situé à la mairie de Créteil et à la Préfecture du Val-de-Marne et sera diffusée sur les sites internet mentionnés à l'article 5 du présent arrêté, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

**ARTICLE 12 :** En application de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n°94-002-2017 du 27 juin 2017 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger, sera jointe au dossier d'enquête publique.

**ARTICLE 13 :** Au terme de l'enquête, le conseil de territoire de l'établissement public territorial de Grand Paris Sud Est Avenir se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

**ARTICLE 14 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Maire de la commune de Boissy-Saint-Léger.

Fait à Créteil, le 13 février 2018

Le Président,

Laurent CATHALA

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture<br>094-200058006-20180213-AP2018-004-AR<br>Date de télétransmission : 14/02/2018<br>Date de réception préfecture : 14/02/2018 |
|---|



**REVISION DES LISTES ELECTORALES**  
BOISSY-SAINTE-LEGER

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission chargée de la révision des listes électorales pour l'année 2014.

Il vous prie de bien vouloir le lire attentivement et de lui retourner, par retour de courrier, votre avis motivé sur les propositions de modification de la liste électorale.

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger,

*[Signature]*

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE BOISSY-SAINTE-LEGER

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission chargée de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour l'année 2014.

Il vous prie de bien vouloir le lire attentivement et de lui retourner, par retour de courrier, votre avis motivé sur les propositions de modification du PLU.

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger,

*[Signature]*

**Etat Electoral**  
Liste de droits et de publications des listes électorales

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger a l'honneur de vous adresser ci-joint l'état électoral de la commune de Boissy-Sainte-Leger pour l'année 2014.

Il vous prie de bien vouloir le lire attentivement et de lui retourner, par retour de courrier, votre avis motivé sur les propositions de modification de l'état électoral.

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger,

*[Signature]*

**Etat Electoral**  
Liste de droits et de publications des listes électorales

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger a l'honneur de vous adresser ci-joint l'état électoral de la commune de Boissy-Sainte-Leger pour l'année 2014.

Il vous prie de bien vouloir le lire attentivement et de lui retourner, par retour de courrier, votre avis motivé sur les propositions de modification de l'état électoral.

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger,

*[Signature]*

**Etat Electoral**  
Liste de droits et de publications des listes électorales

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger a l'honneur de vous adresser ci-joint l'état électoral de la commune de Boissy-Sainte-Leger pour l'année 2014.

Il vous prie de bien vouloir le lire attentivement et de lui retourner, par retour de courrier, votre avis motivé sur les propositions de modification de l'état électoral.

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger,

*[Signature]*

**Etat Electoral**  
Liste de droits et de publications des listes électorales

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger a l'honneur de vous adresser ci-joint l'état électoral de la commune de Boissy-Sainte-Leger pour l'année 2014.

Il vous prie de bien vouloir le lire attentivement et de lui retourner, par retour de courrier, votre avis motivé sur les propositions de modification de l'état électoral.

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger,

*[Signature]*

**Etat Electoral**  
Liste de droits et de publications des listes électorales

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger a l'honneur de vous adresser ci-joint l'état électoral de la commune de Boissy-Sainte-Leger pour l'année 2014.

Il vous prie de bien vouloir le lire attentivement et de lui retourner, par retour de courrier, votre avis motivé sur les propositions de modification de l'état électoral.

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger,

*[Signature]*

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE BOISSY-SAINTE-LEGER

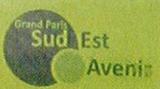
Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission chargée de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour l'année 2014.

Il vous prie de bien vouloir le lire attentivement et de lui retourner, par retour de courrier, votre avis motivé sur les propositions de modification du PLU.

Le maire de la commune de Boissy-Sainte-Leger,

*[Signature]*





# AVIS D'EI QUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOISSY-SAINT-LEGER

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5212-2 et suivants ;  
 VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants, R.151-1 et suivants et R.153-1 et suivants ;  
 VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123 et suivants ;  
 VU le décret n°2015.1684 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial (EPT) du Grand Paris Sud Est ;  
 VU l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'urbanisme ;  
 VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) n° 94-002-2017 du 27 juin 2017 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger ;  
 VU la délibération du conseil municipal de la commune de Boissy-Saint-Léger n° 2015-160 du 14 décembre 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;  
 VU la délibération du conseil municipal de la commune de Boissy-Saint-Léger n° 2015-161 du 14 décembre 2015 portant accord de l'achèvement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune par l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;  
 VU la délibération du Conseil de Territoire n° CT 2016.0006 du 27 janvier 2016 décidant l'achèvement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger ;  
 VU la délibération du Conseil de Territoire n° CT 2017.1008 du 1er février 2017 relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables de la commune de Boissy-Saint-Léger ;  
 VU la délibération du Conseil de Territoire n° CT 2017.5091-1 du 28 septembre 2017 arrêtant le bilan de la concertation menée dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger ;  
 VU la délibération du Conseil de Territoire n° CT 2017.5091-2 du 28 septembre 2017 arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger ;  
 VU la décision n°E1 20003077 du 8 janvier 2018 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun portant nomination d'un commissaire-enquêteur ;  
 VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger approuvé par délibération du conseil municipal n° 2012-49 du 23 mars 2012 ;  
 VU le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme notifié au Préfet du Val de Marne et aux personnes publiques associées avant enquête publique ;

Le commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public sur chacun des lieux de consultation mentionnés ci-dessus, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures à l'exception du jeudi matin fermé au public ;  
 - du Centre Technique Municipal de Boissy-Saint-Léger, 3 rue de la Poupardière du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 à l'exception du jeudi matin fermé au public ;  
 - de la Direction de l'Aménagement, du Développement économique et des Déplacements de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, 14 rue La Corbassière, 94 000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un registre à feuillets non mobiles, coté et parapahé par le commissaire-enquêteur sera également tenu à disposition du public sur chacun des lieux de consultation mentionnés ci-dessus. Le dossier d'enquête publique ainsi que les informations relatives à son inscription pourront également être consultés pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de Grand Paris Sud Est Avenir ([www.metropolitain.com](http://www.metropolitain.com)) et sur le site internet de Boissy-Saint-Léger ([www.boissy-saint-leger.fr](http://www.boissy-saint-leger.fr)). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie ou extrait de dossier d'enquête publique auprès du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

**ARTICLE 7 :** Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et soumettre ses observations et propositions sur l'enquête, sur les registres d'enquête publics ouverts à cet effet. Les observations et propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur - Enquête sur le projet de PLU de Boissy-Saint-Léger, Mairie de Boissy-Saint-Léger, 7 boulevard Léon Révilion, 94 470 Boissy-Saint-Léger. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique fixé à l'article 7 du présent arrêté.

**ARTICLE 8 :** Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, les jours et heures suivants :  
 - lundi 5 mars de 14h à 17h30 au Centre Technique Municipal de Boissy-Saint-Léger, 3 rue de la Poupardière ;  
 - samedi 17 mars de 9h à 12h, au service de l'Etat Civil de la mairie à boulevard Léon Révilion à Boissy-Saint-Léger ;  
 - vendredi 23 mars de 9h à 12h au Centre Technique Municipal de Boissy-Saint-Léger, 3 rue de la Poupardière ;  
 - vendredi 6 avril de 14h à 17h30 au service de l'Etat Civil en mairie, à boulevard Léon Révilion à Boissy-Saint-Léger.

Il pourra auditionner toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet soumis à enquête publique. Le commissaire-enquêteur pourra recevoir le responsable du Plan Local d'Urbanisme de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir à la demande de ce dernier.

**ARTICLE 9 :** A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception des registres et des documents annexes, le commissaire-enquêteur transmettra, dans la huitaine le responsable du Plan Local d'Urbanisme pour l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du Plan Local d'Urbanisme disposera de quinze jours pour produire ses observations écrites. Le commissaire-enquêteur établira un rapport qui relatira le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables ou indifférentes au projet. Il adressera par la suite, dans un délai de quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique, l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, au responsable des registres et publics mentionnés, avec le rapport de conclusions motivées au Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

**ARTICLE 10 :** Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera adressée à la mairie de Boissy-Saint-Léger, au siège de l'Établissement Public Territorial situé à la mairie de Créteil et à la Préfecture du Val de Marne et sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de l'expiration de l'enquête publique.

**ARTICLE 11 :** En application de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n° 94-002-2017 du 27 juin 2017 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger, sera jointe au dossier d'enquête publique.

**ARTICLE 12 :** Au terme de l'enquête, le Conseil de Territoire de l'établissement public territorial de Grand Paris Sud Est Avenir se prononcera par délibération sur l'approbation ou des conclusions de l'enquête publique. Au visa de l'article 11, il a lieu d'approuver les modifications au projet en vue de cette approbation.

**ARTICLE 13 :** L'application du présent arrêté sera notifiée à Monsieur le Maire de la commune de Boissy-Saint-Léger.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Il sera procédé, du lundi 5 mars au vendredi 6 avril 2018 inclus, dans les communes de Boissy-Saint-Léger et de Créteil, pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Boissy-Saint-Léger.

Les caractéristiques principales du projet de PLU contenues dans le projet d'aménagement et de développement durables sont :

- La protection des espaces naturels et forestiers, la préservation des paysages ruraux et la préservation des risques naturels ;
- La structuration des espaces urbains et l'amélioration des paysages urbains ;
- Le logement et la mixité sociale ;
- Le développement économique ;
- L'accessibilité des équipements d'intérêt collectif ;
- Les déplacements et le développement des mobilités douces.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Jacky HAZAN est nommé commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 3 :** Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Boissy-Saint-Léger, 7, boulevard Léon Révilion 94470 Boissy-Saint-Léger.

**ARTICLE 4 :** Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès du Président de Grand Paris Sud Est Avenir, Monsieur Laurent CATHALA, au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, situé au Mairie de Créteil, place Salvador Allende à Créteil.

**ARTICLE 5 :** Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et durant toute la durée de celle-ci, un avis sera publié par voie d'affiches sur le territoire de la commune de Boissy-Saint-Léger et au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, Mairie de Créteil, place Salvador Allende à Créteil selon les caractéristiques fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'urbanisme.

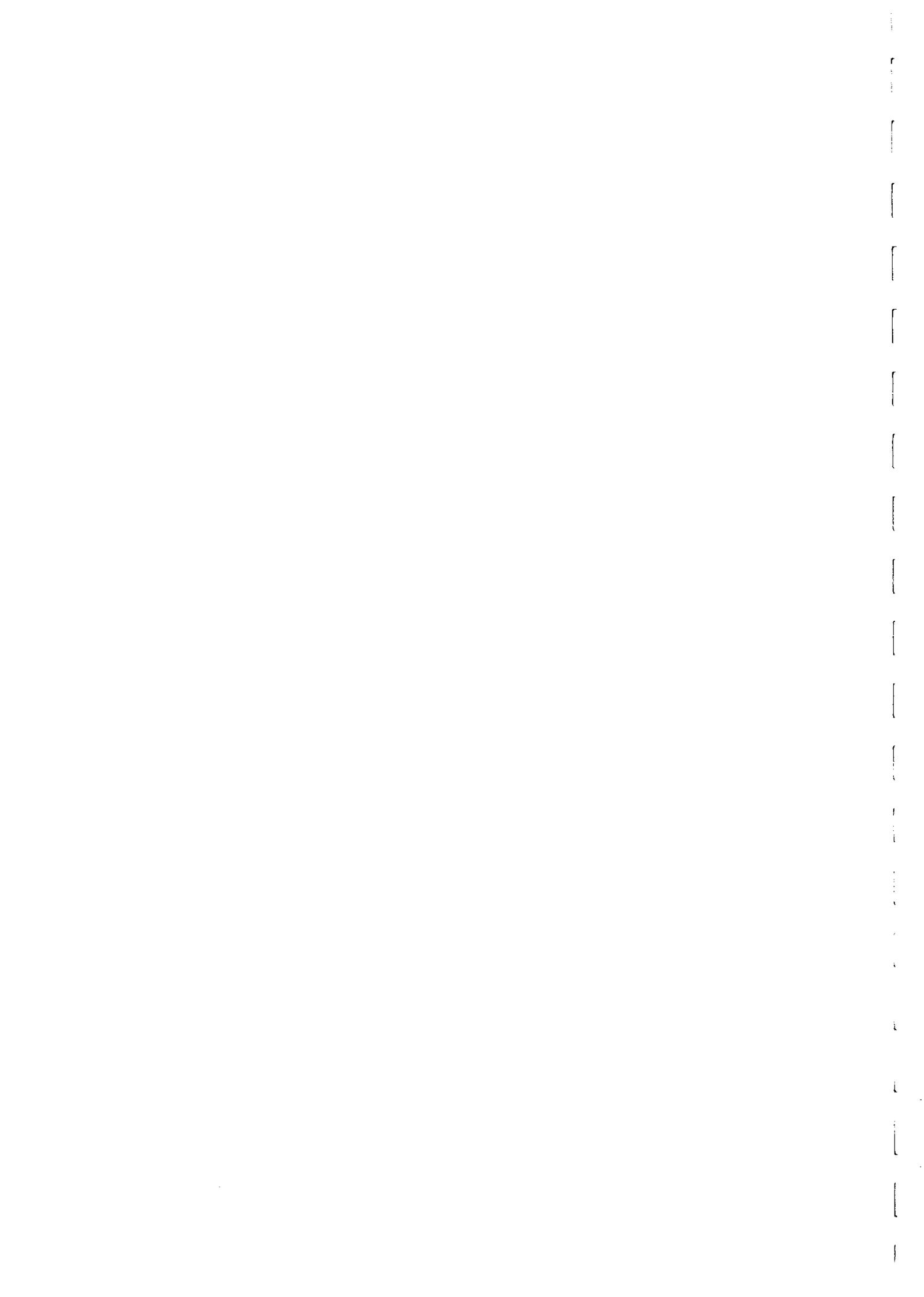
L'avis d'enquête sera également publié sur les sites internet de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ([www.metropolitain.com](http://www.metropolitain.com)) et de la Mairie de Boissy-Saint-Léger ([www.boissy-saint-leger.fr](http://www.boissy-saint-leger.fr)). Cet avis sera en outre publié en un ou plusieurs exemplaires quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et remplacé dans les premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département.

**ARTICLE 6 :** Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique sera déposé et mis à la disposition du public au sein des locaux :  
 - de la Mairie de Boissy-Saint-Léger, 7 boulevard Léon Révilion, du lundi au

MUNICIPAL  
 PUBLIQUE  
 à 20h00 HEURES  
 des mariages

Ateliers Travaux :

19. Consultation d'un Ermitage Multipartites
20. Ateliers au chapitre sportif Maurice Proust
21. Ateliers du marché
22. Protocoles de préservation du projet d'intérêt régional concernant le quartier de la Haute Grotte
23. "Coopération" de partenariat relative au développement du stationnement à l'échelle de la Haute Grotte
24. Document de maîtrise d'équipement temporaire
25. Document de maîtrise d'équipement temporaire
26. Document de maîtrise d'équipement temporaire
27. Document de maîtrise d'équipement temporaire
28. Document de maîtrise d'équipement temporaire
29. Document de maîtrise d'équipement temporaire
30. Document de maîtrise d'équipement temporaire
31. Document de maîtrise d'équipement temporaire
32. Document de maîtrise d'équipement temporaire
33. Document de maîtrise d'équipement temporaire
34. Document de maîtrise d'équipement temporaire
35. Document de maîtrise d'équipement temporaire
36. Document de maîtrise d'équipement temporaire
37. Document de maîtrise d'équipement temporaire
38. Document de maîtrise d'équipement temporaire
39. Document de maîtrise d'équipement temporaire
40. Document de maîtrise d'équipement temporaire
41. Document de maîtrise d'équipement temporaire
42. Document de maîtrise d'équipement temporaire
43. Document de maîtrise d'équipement temporaire
44. Document de maîtrise d'équipement temporaire
45. Document de maîtrise d'équipement temporaire
46. Document de maîtrise d'équipement temporaire
47. Document de maîtrise d'équipement temporaire
48. Document de maîtrise d'équipement temporaire
49. Document de maîtrise d'équipement temporaire
50. Document de maîtrise d'équipement temporaire
51. Document de maîtrise d'équipement temporaire
52. Document de maîtrise d'équipement temporaire
53. Document de maîtrise d'équipement temporaire
54. Document de maîtrise d'équipement temporaire
55. Document de maîtrise d'équipement temporaire
56. Document de maîtrise d'équipement temporaire
57. Document de maîtrise d'équipement temporaire
58. Document de maîtrise d'équipement temporaire
59. Document de maîtrise d'équipement temporaire
60. Document de maîtrise d'équipement temporaire
61. Document de maîtrise d'équipement temporaire
62. Document de maîtrise d'équipement temporaire
63. Document de maîtrise d'équipement temporaire
64. Document de maîtrise d'équipement temporaire
65. Document de maîtrise d'équipement temporaire
66. Document de maîtrise d'équipement temporaire
67. Document de maîtrise d'équipement temporaire
68. Document de maîtrise d'équipement temporaire
69. Document de maîtrise d'équipement temporaire
70. Document de maîtrise d'équipement temporaire
71. Document de maîtrise d'équipement temporaire
72. Document de maîtrise d'équipement temporaire
73. Document de maîtrise d'équipement temporaire
74. Document de maîtrise d'équipement temporaire
75. Document de maîtrise d'équipement temporaire
76. Document de maîtrise d'équipement temporaire
77. Document de maîtrise d'équipement temporaire
78. Document de maîtrise d'équipement temporaire
79. Document de maîtrise d'équipement temporaire
80. Document de maîtrise d'équipement temporaire
81. Document de maîtrise d'équipement temporaire
82. Document de maîtrise d'équipement temporaire
83. Document de maîtrise d'équipement temporaire
84. Document de maîtrise d'équipement temporaire
85. Document de maîtrise d'équipement temporaire
86. Document de maîtrise d'équipement temporaire
87. Document de maîtrise d'équipement temporaire
88. Document de maîtrise d'équipement temporaire
89. Document de maîtrise d'équipement temporaire
90. Document de maîtrise d'équipement temporaire
91. Document de maîtrise d'équipement temporaire
92. Document de maîtrise d'équipement temporaire
93. Document de maîtrise d'équipement temporaire
94. Document de maîtrise d'équipement temporaire
95. Document de maîtrise d'équipement temporaire
96. Document de maîtrise d'équipement temporaire
97. Document de maîtrise d'équipement temporaire
98. Document de maîtrise d'équipement temporaire
99. Document de maîtrise d'équipement temporaire
100. Document de maîtrise d'équipement temporaire



## ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Aujourd'hui en France est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 45 (4,18€) - 75 (5,50 €) - 81 (5,25 €) - 82 (5,50 €) - 83 (5,50 €) - 84 (5,50 €) et HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2017.

### LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://www.lesmarches.leparisien.fr>

**Marchés**  
**+ de 90 000 Euros**

Organisme acheteur

### COMMUNE DE VILLERS EN ARTHES

Monsieur Le Maire  
3 route de Vetheuil  
85510 Villers en Arthes  
Tél : +33 134781715. Fax : +33  
134782292.  
E-mail : [mairie.villers@free.fr](mailto:mairie.villers@free.fr)

Objet du marché : Travaux de restauration sur l'église Saint Martin, située sur la commune de Villers-en-Arthes.  
Phase 1 : Travaux de restauration des façades et couvertures.  
Type de marché : Travaux.  
Division en lots : Il convient de soumettre des offres pour boom, repositon... Informations sur les lots : Aucun lot saisi.  
Type de procédure : Procédure adaptée - ouverte.  
Renseignements complémentaires :  
Lot 1 : Conception pleine de taille.  
Lot 2 : Sculpture.  
Lot 3 : Charpente et couverture.  
Lot 4 : Menuiserie.  
Date limite de réception des candidatures : Vendredi 30 mars 2018 - 12:00.  
Date d'envoi du présent avis : 15 février 2018.

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### COMMUNE DE LUCHY

M. Erick MULLOT - Maire  
1 Place de l'Église  
60360 LUCHY  
Tél : 03 44 81 74 77  
m.l.mullet@wanadoo.fr  
web : <http://www.ado.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. L'avis implique un marché public. Objet : Travaux de voirie, rue des Chènes et Impasse de l'Ar Maria. Référence acheteur : AD10 18-044. Type de marché : Travaux. Procédure : Procédure adaptée. Code NUTS : FREG2. Description : Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation. Dans l'affirmatif, 3 candidats maximum seront admis à la négociation dans les conditions précitées dans le règlement de consultation. Classification CPV : Principale : 45230000 - Travaux de construction, de fondation et de revêtement d'autoroutes, de routes. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OHM : OUI. Forme du marché : Prestation divisée en lots : non. Les variantes sont refusées. Quantité/étendue : Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (PSE). Options : oui. Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'appliquer l'article 30-1-7 du Décret du 25 Mars 2016. Le marché ne sera pas reconduit. Conditions relatives au contrat. Cautionnement : Retenue de garantie de 5 pour cent du montant (TTC) du marché ou la garantie à première demande pour couvrir les réserves à la réception des travaux selon les modalités du marché. Garantie de parfait achèvement de 1 an après réception. Garantie à première demande à constituer en cas d'avance couvrant la totalité de son montant. Financement : Paiement à 30 jours par virement. Prix actualisable. Prix Unitaire. Possibilité de nanissement ou de cession de créances. Modalités de financement : subvention et/ou fonds propres (autofinancement et emprunt). Avance fixée à 5 pour cent du montant (TTC) initial du marché. Forme juridique : Le mode de dévolution du marché est défini à l'article 2.7 du règlement de consultation. Conditions particulières d'exécution : NON. Conditions de participation. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat. Les éléments nécessaires à la sélection des candidatures sont précisés dans l'article 4.1

du règlement de consultation. Les éléments essentiels à l'attribution du marché sont précisés dans l'article 6.4 du règlement de consultation. Marché réservé : NON. Offres d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés listés-dessus avec leur pondération. 40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique. 60% Prix. Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Documents payants : NON. Remise des offres : 16/03/18 à 12h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée : l'euro. Validité des offres : 8 mois, à compter de la date limite de réception des offres. Renseignements complémentaires : Les candidats doivent télécharger l'ensemble du dossier de consultation des entreprises sous forme électronique via le site <http://www.ado.fr/avis-de-marches/avis-de-marche-apres-le-1-janvier-2018/> (lien DCE). Lors du téléchargement, il est conseillé de renseigner le nom du soumissionnaire et une adresse électronique permettant une correspondance électronique, afin de bénéficier de toutes les informations diffusées de la présente consultation. En cas de retrait anonyme, le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation des procédures de la présente consultation. Il s'agit d'un marché périodique : NON. Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON. Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ARTHES, 14, rue Lemerrier, 80011 Arthes - Cedex 01, Tél : 03 22 93 61 70 - Fax : 03 22 93 61 71, m.l.greffier@amtiens@juradm.fr.

Organe chargé des procédures de médiation : OCRA 54, Préfecture, 1 rue du Préfet Claude Erignac, CS 60031, 54038 NANCY, Tél : 03 83 94 28 26. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : ? réitéré précontractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L. 551-1 du code de justice administrative), - recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R. 421-1 à R. 421-3 du code de justice administrative), - recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Envoi à la publication le : 14/02/18. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au dossier de consultation en cliquant sur le lien DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <http://www.ado.fr/avis-de-marches/> ou <http://www.ado.fr/avis-de-marche-apres-le-1-janvier-2018/>.

### PARIS

### Marchés divers

### L'AMBASSADE DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE

à Paris lance un Appel d'offres

Pour la restauration de son Immeuble de bureaux situé au : 5 Avenue Hoche, 75008 Paris. Seuls les entrepreneurs généraux, qui ont récemment achevé des travaux de type et de portée similaires à ce projet, doivent postuler. L'étendue des travaux comprend : - La restauration de tous les bâtiments de service. - L'aménagement intérieur avec des normes de finition de très haut niveau, dans tous les corps de métiers. - Les travaux de sécurité. Les détails relatifs à la structure de l'entreprise, les portifolios des travaux antérieurs et les documents attestant de la capacité d'entreprendre le projet sont requis dans un format spécifique, que les entrepreneurs généraux intéressés peuvent se procurer à l'Ambassade pendant les heures de travail, à partir de la date de publication de cette

annonce. La documentation de préqualification doit être retournée dans un délai de deux semaines à compter de la publication de l'annonce à l'adresse suivante : L'Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite à Paris 92 rue de Courcelles 75008 Paris. Les documents de l'appel d'offre seront mis à la disposition des soumissionnaires qualifiés pour un montant non remboursable de trois mille euros (3000 euros) et sont à retirer à l'Ambassade à l'adresse suivante : L'Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite à Paris 92 rue de Courcelles 75008 Paris. Les offres doivent être acceptées, dans une enveloppe scellée, à l'Ambassade à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 08/03/2018 à 12h. Les soumissionnaires doivent soumettre avec leur offre un cautionnement d'un montant équivalent à (1%) de l'offre (garantie de soumission) avec une validité de quatre mois (4 mois), à compter de la date de soumission. Cette somme sera remise au soumissionnaire une fois l'offre sélectionnée et acceptée. L'Ambassade se réserve le droit d'accepter ou de rejeter la totalité ou une partie de la soumission à sa seule discrétion.

### 45 LOIRET

### Constitution de société

Par ASPP du 19/01/2018, il a été constitué une SAS dénommée :

### ECOCOSMETICS45

Siège social : 133, rue de l'Argonne 45000 Orleans.  
Capital : 2000€.  
Objet : Vente de produits cosmétiques.  
Président : M. MUSTAPHA BENABIA, 37, rue eugene Yvignat 45000 Orleans.  
Durée : 99 ans.  
Immatriculation au RCS de ORLEANS.

### ANNONCES LEGALES du lundi au samedi dans AUJOURD'HUI EN FRANCE

Suivant acte SSP du 1er Février 2018 constitution de la SAS :

### ENTREPRISE MONTEIRO SERGIO

Capital social : 2 000 Euros.  
Siège social : 5 Route de Sully à SAINT BENOIT SUR LOIRE (45730)  
Objet : La Vente, l'import-export, l'installation, l'entretien, de plomberies et d'équipements thermiques, de climatisation, de ventilation, d'énergies renouvelables, de démolition, d'assainissement ainsi que tous travaux réalisés par les entreprises d'électricité générale et le négoce de cuisines et de matériels électroménagers.  
Président : M. Sergio MONTEIRO demeurant 5 Route de Sully à SAINT BENOIT SUR LOIRE (45730)  
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ORLEANS.

Aux termes d'un ASPP en date à HUISSEAU SUR MAUVES DU 09/02/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

### SCI FRANCE IMMOBILIER

Siège : 920 rue de Monerjou, 45130 HUISSEAU SUR MAUVES.  
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ;  
Durée : 99 ans ;  
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire ;  
Gérance : M. France DESAINMARD-GHERMAN, 1020 rue des Tarettes 45400 SENOY et Mme Cécile DE CASTRO 920 rue de Monerjou 45130 HUISSEAU SUR MAUVES ;  
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés ;  
Immatriculation de la Société au RCS d'ORLEANS.

Par ASPP du 11/01/18, il a été constitué la SCI dénommée

### SCI DU CHATELET

Siège social : 201 rue du châtelet 45160 Saint Hilaire saint mesmin.  
Capital : 100€.  
Objet : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.  
Gérance : M. Thierry Falvre, 201 rue du châtelet 45160 Saint Hilaire saint mesmin.  
Dossiers soumis à agrément. Durées : 99 ans. Immatriculation au RCS de ORLEANS.  
Durée : 99 ans.

Aux termes d'un ASPP en date à LE MALESHERBOIS du 09/02/2018, il a été formée une société :

### LE BOIS DE LA JUSTICE

Siège : 39 bis avenue du Général Patton - Malesherbes - 45330 LE MALESHERBOIS  
Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, et exceptionnellement la vente de biens devenus inutilisés - Durée : 99 ans - Capital : 1.000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire : Gérance : Mr Jacques DAUVILLIERS - 42 rue de la République - Malesherbes - 45330 LE MALESHERBOIS et Mr Franck DAUVILLIERS - 5 allée du Rocher - 77210 AVON - Clause relative à la cession de parts : agrément requis dans tous les cas à l'unanimité des associés. RCS ORLEANS

### Divers société

### SARL MASCOTTE 2

Au capital de 7 000 euros  
Siège social : 110, rue Saint LUBIN 45300 YEVRE LA VILLE  
803 899 638 RCS ORLEANS

NOMINATION D'UN COGERANT Suite à cessions de parts du 15/01/2018 et par décision du même jour, l'Assemblée générale a nommé en qualité de copropriétaire Mme Marina OTERO épouse LATRILLE, demeurant 110, rue Saint Lubin, 45300 YEVRE LA VILLE, pour une durée illimitée à compter du 15/01/2018. Pour avis, la Gérance

### FLAT PROD

SARL au capital de 15.000 Euros  
Siège social : 1 rue des Grands Champs 45000 ORLEANS  
512 950 254 RCS ORLEANS

Le 8 février 2018, l'AGN a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée. En conséquence :  
1) Il a été mis fin aux fonctions de M. Philippe MAURIN, Gérant. 2) A été nommé Président, Mme Sophie GRAVEL demeurant 2665 Dumpling road, MAXVILLE, ONTARIO (Canada). 3) Ont été nommés Commissaires aux Comptes : a) Titulaire : M. Stéphane MELOUL, demeurant 26 rue Béranget 75003 PARIS. b) Suppléant : M. Marc BOTBOL demeurant 23 rue Scheffer 75116 PARIS. Le reste sans changement.

**Aujourd'hui**  
Donnez votre visibilité nationale à vos publications légales  
Publiez vos annonces légales et juridiques  
Départements : 45 - 75 - 81 - 82 - 83 - 84  
[legalesaujourd'hui.fr](http://legalesaujourd'hui.fr)  
01 87 39 84 00  
TEAM MEDIA

### MICROGUARD

SARL au capital de 1 500 euros  
Siège social : 25 Place Etienne Jodelle 45160 OLIVET  
494 249 048 RCS ORLEANS

L'AGE du 01/02/2018 a nommé en qualité de nouveau gérant Mme Clotilde JIMENEZ, 25 Place Etienne Jodelle 45160 OLIVET, pour une durée illimitée à compter du même jour, en remplacement de Mme Anne-Marie JIMENEZ, démissionnaire.

Suivant acte SSP en date à ORLEANS (45) du 09.01.18, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement le 09.02.18, dossier 2018 09358, référence 2018 A 00657, il

### SARL AUX DELICES

sise 63 boulevard Marie Stuart 45000 ORLEANS  
(RCS ORLEANS 411 882 206) a cédé à la

### SARL AUX NOUVEAUX DELICES

sise 2 place Ernest Renan 45100 ORLEANS  
(RCS ORLEANS 894 408 357), un fonds de commerce de brulson à domicile et mise à disposition de plats préparés et boissons non alcoolisées, sis et exploité 63 boulevard Marie Stuart 45000 ORLEANS, moyennant un prix principal de 140 000 euros s'appliquant aux éléments incorporés pour 128 000 euros et aux éléments corporels pour 12 000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 09.01.18. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi pour être valides au siège du fonds vendu, 63 boulevard Marie Stuart 45000 ORLEANS. Pour Insertion.

**Actulegales.fr**  
La référence des annonces légales d'entreprises

### SARL LE VERGER

Société à responsabilité limitée en liquidation  
Au capital de 7 500,00 euros  
Siège social : 40 route d'Orléans 45380 LA-CHAPELLE-E-SAINTE-MESMIN  
Siège de liquidation : 16, rue des Vignes 51480 REUIL  
383 845 658 RCS ORLEANS

Par décisions du 05/02/2018, l'associé unique, statuant au vu du rapport de liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au liquidateur M. Fabien CLEMENT demeurant 16, rue des Vignes 51480 REUIL, et déchargé de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation, à effet du 30/06/2018. Dépôt des comptes au RCS d'ORLEANS. Pour avis, le liquidateur.

### 91 ESSONNE

### Divers société

### MIMI BEAUTE CONCEPT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €  
Siège social : 7 Rue de la Julverie 91150 ETAMPES  
822 235 918 RCS EVRY

Avis de Non Dissolution Suivant décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2018, les associés statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépot légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Evry. Pour avis, la présidence

### 94 VAL-DE-MARNE

### Enquête publique



### VILLE DE BOISSY-SAINT-LEGER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE DE BOISSY-SAINT-LEGER

Par arrêté du territoire Grand Paris Sud Est Avenir AP N 2018-004 en date du 13 février 2018 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme.

L'enquête se déroulera du lundi 5 mars au vendredi 6 avril 2018 inclus dans les communes de Boissy-Saint-Léger et de Créteil, pendant 33 jours. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie de Boissy-Saint-Léger - 7 boulevard Léon Révillon (94 470).

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique sera déposé et mis à la disposition du public au sein des locaux : de la Mairie de Boissy-Saint-Léger, 7 boulevard Léon Révillon du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; du Centre technique municipal de Boissy-Saint-Léger, 3 rue de la Pompadour du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; à l'exception du jeudi matin fermé au public ; de la Direction de l'Aménagement du Développement Economique et des Déplacements de l'Établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, 14 rue Corbusier, 94 000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les observations du public pourront être consignées sur les registres ouverts et se feront. Le dossier d'enquête publique ainsi que les informations relatives à son organisation pourront être consultés pendant la durée de cette enquête sur le site internet de la ville de Boissy-Saint-Léger ([www.ville-boissy-saint-leger.fr/](http://www.ville-boissy-saint-leger.fr/)) et de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ([www.sudestavenir.fr/](http://www.sudestavenir.fr/)).

Monsieur Jacky HAZAN exercera les fonctions de commissaire-enquêteur et se tiendra à la disposition du public, les Jours et heures suivants :  
lundi 5 mars de 14h à 17h30 au Centre Technique Municipal de Boissy-Saint-Léger, 3 rue de la Pompadour.  
samedi 17 mars de 9h à 12h, au service de l'Etat Civil de la mairie, 4 boulevard Léon Révillon à Boissy-Saint-Léger.  
vendredi 23 mars de 9 h à 12 h au Centre Technique Municipal de Boissy-Saint-Léger, 3 rue de la Pompadour.  
vendredi 6 avril de 14h à 17h30, au service de l'Etat Civil en mairie, 4 boulevard Léon Révillon à Boissy-Saint-Léger.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur. Enquête sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger, Mairie de Boissy-Saint-Léger, 7 boulevard Léon Révillon, (94 470) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete@publique.gpses.fr](mailto:enquete@publique.gpses.fr)

A l'expiration de cette enquête publique, le commissaire-enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions, de l'ensemble des pièces et de son avis au Président de Grand Paris Sud Est Avenir.

Ces conclusions seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la Mairie de Boissy-Saint-Léger, au siège de Grand Paris Sud Est Avenir, à la Mairie de Créteil et à la Préfecture du Val-de-Marne et seront diffusées sur les sites Internet mentionnés plus haut.

CONTACT :  
Tél. 01 87 39 84 00  
de 8h30 à 18h00







www.leparisien.fr

## ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 94

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,48 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 81 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2017.

## Avis divers

## DEFIS TECH

Société par actions simplifiée  
Au capital de 10 000 euros  
Siège social : 6 Bis rue Lavoisier  
94 430 Chennevières-Sur-Marne  
RCS de Créteil 815 196 670

L'AGE du 15 décembre 2017 a décidé de réduire le capital social de 3 000 euros pour le ramener de 10 000 euros à 7 000 euros, par voie de rachat de 3 000 actions. Mention sera faite au RCS de Créteil.

## Constitution de société

Par acte SSP en date du 23 FÉVRIER 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

## TRANSFERT TECHNIQUE MANUTENTION

Forme : EURL  
Capital : 100 euros divisés en 100 parts sociales de 1 euro chacune.  
Siège Social : 38 rue de Dijon, 94140 Alfortville  
Durée : 99 ans  
Objet social : Travaux petit bricolage, homme toutes mains.  
Gérant : M HOVNAN David, 38 rue de Dijon 94140 Alfortville  
Immatriculation au RCS de CRETEIL.

Par acte SSP en date du 5 janvier 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

## BLUE SKIES TRANSPORTS

Forme : SAS  
Capital : 3 000 euros  
Siège Social : 43 rue Auguste Blanqui, 94500 Châteaufort  
Durée : 99 ans  
Objet social : VTC, transports de personnes par véhicules de moins de neuf places  
Cession d'actions et agréments : La cession est libre entre associés  
Président : M BENEHANI Rachid demeurant au 4 allée Beaumarchais 94310 ORLY  
Immatriculation au RCS de CRETEIL.

Par acte SSP en date du 18 février 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :

## 4CLOUD

Forme : SAS  
Capital : 100 000 euros  
Siège Social : 2, rue du Canotage, 94170 Le Perreux sur Marne  
Durée : 99 ans  
Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger : - Le conseil en systèmes et logiciels informatiques - Réalisation de projets informatiques - Édition et vente de logiciels - Développement et maintenance - Support et assistance aux clients - Formation - Commerce de gros d'ordinateurs et équipements informatiques - Import / Export et plus généralement, toutes opérations, en relation avec l'objet ci-dessus, pouvant contribuer au développement de la société.  
Président : M Abdelaziz LEIBEK, demeurant 2, rue du Canotage, 94170 Le Perreux sur Marne.  
Immatriculation au RCS de CRETEIL.

## Divers société

## LA TRADITION DU PAIN

EURL au capital de 8000 euros  
Siège social : 108 RUE VERON  
94140 ALFORTVILLE  
RCS N : 789622272 de CRETEIL

L'AGE du 26/02/2018 a décidé de nommer gérant BOUKHCHIM ABDELHAKIM 137 BOULEVARD SAINT MICHEL 75005 PARIS à compter du 26/02/2018, en remplacement de BOUKHCHIM AMOR démissionnaire.  
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

## PFC

SARL au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 29 rue Etienne Dolet  
94140 Alfortville  
RCS N : 819 167 396 de CRETEIL

L'AGE du 31 décembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2017, a été nommé liquidateur M. POP Flaviv, demeurant 115 rue des Blancs Vilains 93100 Montreuil. Le siège de liquidation a été fixé au 115 rue des Blancs Vilains 93100 Montreuil  
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

## SCI MAURICE ET ZAHRA

SCI au capital de 1000 EUROS  
Siège social : 8 rue de paris  
93130 NOISY LE SEC  
RCS N : 789320680 de BOBIGNY

L'AGE du 20/02/2018 a décidé de transférer le siège social au 24 RUE HENRI REGNAULT, 94210 LA VARENNE ST HILAIRE à compter du 20/02/2018.  
Gérant : MR CHERQUI KALID, demeurant au 24, rue Henri regnault 94210 LA VARENNE ST HILAIRE  
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de CRETEIL.

## UNIVERELEC

SARL au capital de 20000 euros  
Siège social : 114 av du colonel Fabien  
94400 Vitry sur Seine  
RCS N : 792953960 de CRETEIL

L'AGE du 15 février 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 février 2018, a été nommé liquidateur NOUAR Djemal, 114 av du colonel Fabien 94400 Vitry sur Seine.  
Le siège de liquidation a été fixé au 114 av du colonel Fabien 94400 Vitry sur Seine  
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

## SCI BELMAR

SCI au capital de 120 000 EUROS  
Siège social : 231 RUE DIDEROT  
94300 VINCENNES  
RCS N : 807 497 458 de CRETEIL

L'AGE du 28 février 2018 a décidé de transférer le siège social au 28 RUE DE LA PAIX, 94300 VINCENNES à compter du 05 mars 2018.  
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de CRETEIL.  
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

## SARL DAUPHINOIS

SARL au capital de 7 622,45 Euros  
Siège social : 15 Rue Dauphine  
94370 SUCY EN BRIE  
RCS N : 402 928 857 de CRETEIL

L'AGE du 19 février 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 février 2018, a été nommé liquidateur M. NGUYEN Nang Dinh, demeurant 15, rue Dauphine 94370 SUCY EN BRIE.  
Le siège de liquidation a été fixé au 15, rue Dauphine 94370 SUCY EN BRIE  
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

## SASU TATOCADI

SASU au capital de 500 Euros  
Siège social : 85 Avenue Georges  
Clémenceau  
94170  
RCS N : 832129415 de CRETEIL

Suivant la délibération de L'AGE en date du 31/12/2017.  
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2017.  
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

## BATIMENT NEW DESIGN

SARL au capital de 35 000 euros  
Siège social : 56 av Jean Jaurès  
94230 cachan  
RCS N : 492787825 de CRETEIL

Suivant la délibération de L'AGE en date du 24 octobre 2017.  
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 24 octobre 2017.  
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

## SEM AVENIR DE LIMEIL-BREVANNES

Société anonyme d'économie mixte en liquidation amiable  
Capital : 600 000 €  
Siège social et de liquidation :  
52 rue Jacques Hillairet  
75002 PARIS  
RCS Créteil 449 480 674

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 14 mars 2014 ayant décidé la dissolution anticipée de la société a désigné en qualité de liquidateur amiable de la société la société SCET, sise 52 rue Jacques Hillairet 75002 PARIS, représentée par Monsieur François PEAU.

Pour avis et mention

LA TRADITION DU PAIN  
EURL au capital de 8000  
Siège social : 108 RUE DE VERON  
94140 ALFORTVILLE  
RCS N : 788822272 de CRETEIL

L'AGE du 26/02/2018 a décidé de prendre pour nouvelle raison sociale :

## DELICES DE VERON

Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

## Enquête publique



## VILLE DE BOISSY-SAINT-LEGER

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## DE LA COMMUNE DE BOISSY-SAINT-LEGER

Par arrêté du territoire Grand Paris Sud Est Avenir AP N 2018-004 en date du 13

février 2018 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme.

L'enquête se déroulera du lundi 5 mars au vendredi 6 avril 2018 inclus dans les communes de Boissy-Saint-Léger et de Créteil, pendant 33 jours. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie de Boissy-Saint-Léger - 7 boulevard Léon Révillon (94 470).

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique sera déposé et mis à la disposition du public au sein des locaux de la Mairie de Boissy-Saint-Léger, 7 boulevard Léon Révillon du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, au centre technique municipal de Boissy-Saint-Léger, 3 rue de la Pompadour du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 à l'exception du jeudi matin fermé au public, de la Direction de l'Aménagement, du Développement Economique et des Déplacements de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, 14 rue Le Corbusier, 94 000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les observations du public pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet. Le dossier d'enquête publique ainsi que les informations relatives à son organisation pourront être consultés pendant la durée de cette enquête sur les sites internet de la ville de Boissy-Saint-Léger (www.ville-boissy-saint-leger.fr) et de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (www.sudestavenir.fr).

Monsieur Jacky HAZAN exercera les fonctions de commissaire-enquêteur et se

tiendra à la disposition du public, les jours et heures suivants :

lundi 5 mars de 14h à 17h30 au Centre Technique Municipal de Boissy-Saint-Léger, 3 rue de la Pompadour.  
samedi 17 mars de 9h à 12h, au service de l'Etat Civil de la mairie, 4 boulevard Léon Révillon à Boissy-Saint-Léger  
vendredi 23 mars de 9 h à 12 h au Centre Technique Municipal de Boissy-Saint-Léger, 3 rue de la Pompadour.  
vendredi 6 avril de 14h à 17h30, au service de l'Etat Civil en mairie, 4 boulevard Léon Révillon à Boissy-Saint-Léger.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur - Enquête sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger, Mairie de Boissy-Saint-Léger, 7 boulevard Léon Révillon, (94 470) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete@boissy-saint-leger.fr](mailto:enquete@boissy-saint-leger.fr).

A l'expiration de cette enquête publique, le commissaire-enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions, de l'ensemble des pièces et de son avis au Président de Grand Paris Sud Est Avenir.

Ces conclusions seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Boissy-Saint-Léger, au siège de Grand Paris Sud Est Avenir, à la Mairie de Créteil et à la Préfecture du Val-de-Marne et seront diffusées sur les sites internet mentionnés plus haut.

**Le Parisien**

**Le Parisien**  
partenaire de marchés  
publics et privés

**Chefs d'entreprises, artisans ...**

Inscrivez-vous gratuitement  
à notre service d'alertes e-mails !  
De nouveaux marchés s'offrent à vous !

<http://avisdemarches.leparisien.fr>

**TEAM  
MED/A**

RENDEZ-VOUS SUR :  
[www.annoncesleparisien.fr](http://www.annoncesleparisien.fr)

PUBLIEZ VOS ANNONCES LEGALES DANS LE PARISIEN DU LUNDI AU SAMEDI  
de 8h30 - 18h00



## ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

France est officiellement habilitée pour l'année 2018 pour la publication des annonces légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : (5,50 €) - 82 (5,50 €) - 83 (5,50 €) - 94 (5,50 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2017.

## IDZ RECORDS

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5 000 € porté à 10.000 €  
Siège social : 34 Avenue du Général de  
Gaulle,  
45200 MONTARGIS  
820923134 RCS ORLEANS

Par décision du 16/02/2018, l'associée  
unique a décidé une augmentation du capi-  
tal social de 5.000 euros par apports en nu-  
méralre, ce qui entraîne la publication des  
mentions suivantes : Ancienne mention :  
Capital social : 5 000 euros Nouvelle men-  
tion : Capital social : 10.000 euros

## YELIN

SARL au capital de 30.000 €  
Siège social : 25 rue de la Pointe  
93230 ROMAINVILLE  
825 329 493 RCS BOBIGNY

Par AGE du 27/02/2018, il a été décidé, à  
compter du même jour, de :  
- Transférer le siège social au 27B rue de la  
Rouvres 45300 BOYNES  
- Nommer nouveau gérant M. GEORGIEV  
Nikola demeurant 121 rue Manlin 75019  
PARIS en remplacement de M. KAYIKOJ Askin  
démisionnaire.  
Radiation du RCS de BOBIGNY et immatri-  
culation au RCS d'Orléans

## BARBEREAU

SARL au capital de 8000 €  
Siège social : 255 Rue Du Faubourg  
Bannier 45000 ORLEANS  
326577665 RCS de ORLEANS

Par AGE du 17/02/2018, il a été décidé au  
01/02/2018 :  
- Démission du gérant M. Didier BARBEREAU,  
remplacé par M. Cédric BARBEREAU, de-  
meurant 906 rue de la Noue Veslée, 45470  
TRAINOU pour une durée illimitée.  
- Modification de l'objet social : la mention  
«couverture, plomberie, chauffage, pompe  
à chaleur» est remplacée par «couverture  
zinguerie».  
Mention au RCS de ORLEANS

## ZEERAD

SARL au capital de 193265 €  
Siège social : 10 Rue De La Visitation  
35000 RENNES  
504407842 RCS de RENNES

Par AGE du 10/02/2018, il a été décidé de  
transférer le siège social au 185 Allée Des  
Tonnelets 45770 SARAN, à compter du  
10/02/2018.

Gérance : KHALID BAJOUJ 185 Allée Des  
Tonnelets 45770 SARAN Radiation au RCS  
de RENNES et immatriculation au RCS de  
ORLEANS

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par déclaration en date du 1er mars 2018 à  
Rozoy-Le-Vieil, enregistré à la Recette des  
Impôts d'Orléans le 2 mars 2018, sous le  
numéro de dossier 2018 10211, référence  
2018 A 01007, la société

## TAXIS TONY

SARL au capital social de 3000 euros, siège  
social 299 Route de La Selle Sur Le Bled -  
45210 Louzouer, immatriculée au Registre  
du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous  
le numéro 513 961 474 a vendu à la  
société

## 02 MONTARGIS TAXI

SAS-U au capital social de 1000 euros, siège  
social 298 Rue de l'Etang des Noues - 45210  
Rozoy-Le-Vieil, immatriculée au Registre  
du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous  
le numéro 835 222 118, l'autorisation de  
stationnement de l'activité de taxi exploitée  
à Montargis n2 (Place Mirabeau et Gare  
S.N.C.F) sous l'enseigne TAXIS TONY, avec  
entrée en jouissance le 5 mars 2018, moyenn-  
nant le prix de 70000 euros. Les opposi-  
tions, s'il y a lieu, seront reçues à 298 Rue  
de l'Etang des Noues - 45210 Rozoy-Le-  
Vieil au plus tard dans les 10 jours de la der-  
nière en date des publications où domicile a  
été élu à cet effet.

Pour avis,

## 94 VAL-DE-MARNE

Enquête  
publiqueVILLE DE  
BOISSY-SAINT-LEGER

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISMEDE LA COMMUNE DE  
BOISSY-SAINT-LEGER

Par arrêté du territoire Grand Paris Sud Est  
Avenir AP N 2018-004 en date du 13 fé-  
vrier 2018 a été prescrite l'ouverture de l'en-  
quête publique relative à la révision du plan  
local d'urbanisme.

L'enquête se déroulera du lundi 5 mars au  
vendredi 6 avril 2018 inclus dans les com-  
munes de Boissy-Saint-Léger et de Créteil,  
pendant 33 jours. Le siège de l'enquête pu-  
blique est fixé à la Mairie de Boissy-Saint-  
Léger - 7 boulevard Léon Révillon (94 470).

Pendant la durée de l'enquête, un dossier  
d'enquête publique sera déposé et mis à la  
disposition du public au sein des locaux :  
de la Mairie de Boissy-Saint-Léger, 7 bou-  
levard Léon Révillon du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; du centre  
technique municipal de Boissy-Saint-Léger,  
3 rue de la Pompadour du lundi au vendred-  
di de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 à  
l'exception du jeudi matin fermé au public ;  
de la Direction de l'Aménagement, du  
Développement Economique et des  
Déplacements de l'établissement public ter-  
ritorial Grand Paris Sud Est Avenir, 14 rue Le  
Corbusier, 94 000 Créteil, du lundi au ven-

dredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les observations du public pourront être  
consignées sur les registres ouverts à cet  
effet. Le dossier d'enquête publique ainsi  
que les informations relatives à son organi-  
sation pourront être consultés pendant la  
durée de cette enquête sur les sites Inter-  
net de la ville de Boissy-Saint-Léger (www.  
ville-boissy-saint-leger.fr) et de l'établisse-  
ment public territorial Grand Paris Sud Est  
Avenir (www.sudestavenir.fr);

Monsieur Jacky HAZAN exercera les fon-  
ctions de commissaire-enquêteur et se tien-  
dra à la disposition du public, les jours et  
heures suivants:

lundi 5 mars de 14h à 17h30 au Centre  
Technique Municipal de Boissy-Saint-Léger,  
3 rue de la Pompadour.

samedi 17 mars de 9h à 12h, au service de  
l'Etat Civil de la mairie, 4 boulevard Léon  
Révillon à Boissy-Saint-Léger  
vendredi 23 mars de 9 h à 12 h au Centre  
Technique Municipal de Boissy-Saint-Léger,  
3 rue de la Pompadour.

vendredi 6 avril de 14h à 17h30, au service  
de l'Etat Civil en mairie, 4 boulevard Léon  
Révillon à Boissy-Saint-Léger.

Les observations, propositions et contre-pro-  
positions pourront également être adres-  
sées par correspondance à l'attention de  
Monsieur le commissaire-enquêteur -  
Enquête sur le projet de révision du plan lo-  
cal d'urbanisme de la commune de  
Boissy-Saint-Léger, Mairie de Boissy-Saint-  
Léger, 7 boulevard Léon Révillon, (94 470)  
ou par voie électronique à l'adresse  
suivante :  
enquetePublique@gpsea.fr.

A l'expiration de cette enquête publique, le  
commissaire-enquêteur transmettra le dos-  
sier accompagné de ses conclusions, de l'en-  
semble des pièces et de son avis au Président  
de Grand Paris Sud Est Avenir

Ces conclusions seront tenues à la disposi-  
tion du public, pendant un an à compter de  
la clôture de l'enquête, à la mairie de Boissy-  
Saint-Léger, au siège de Grand Paris Sud  
Est Avenir, à la Mairie de Créteil et à la  
Préfecture du Val-de-Marne et seront dif-  
fusées sur les sites internet mentionnés plus  
haut.

Aujourd'hui en  
France

Du lundi au samedi retrouvez  
les annonces  
légales et judiciaires



DEPARTEMENT Val de Marne (94)

Police Municipale de Boissy Saint Léger



28 Rue de Paris  
94470 BOISSY SAINT LÉGER  
Tél. : 01 45 99 07 72  
fax :

Rapport N° 61/2018

**Lieu :** 28 Rue Paris - 94470 Boissy Saint Léger  
(France)

**Affaire :** PLAN LOCAL D'URBANISME

**Objet :**

**Natif :**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## RAPPORT DE CONSTATATION

En l'an deux mille dix-huit, le seize Février à treize heures et dix-huit minutes,

--- Je soussigné(e), ALVAREZ Pascal Brigadier Chef Principal, ---  
--- Assisté(e) de LETONDEUR Corinne Brigadier Chef Principal, ---  
--- Agent(s) de police judiciaire adjoint, ---  
--- En résidence à la Police Municipale de Boissy Saint Léger ---  
--- Dûment assermenté(e) et agréé(e) par M. le Procureur de la République et M. le Préfet ---  
--- Vu les articles 21/2°, 21-2, D15, 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale, ---  
--- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---  
--- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni(s) des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes ---

Ce jour, le Seize Février Deux Mille Dix huit à Dix Heures et Trente Cinq Minutes, réalisons sur la ville de Boissy-Saint-Léger, une constatation d'affichage d'Avis d'Enquête Publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boissy-Saint-Léger.

Constatons et prenons aux fins de mesures conservatoires des clichés photographiques des huit panneaux d'affichage dont les affiches, de couleur jaune fluo, avec la mention "Avis d'Enquête Publique y sont apposées.

- Centre Technique Municipal sis 3 rue de la Pompadour (intérieur du bâtiment)
- Mairie de Boissy-Saint-Léger sise 7 boulevard Léon Revillon
- 27 rue Maison Blanche
- 35 avenue des Châtaigniers
- Rue Henri Legros
- Place de la Sapinière
- 45 bis rue de Paris
- Rue Vallou de Villeneuve

Nous rédigeons le présent rapport pour faire valoir ce que de droit.

### Destinataires :

| Nb Copies | Destinataire               |
|-----------|----------------------------|
| 1         | Archives Police Municipale |
| 1         | Service de l'Urbanisme     |
| 1         | Monsieur le Maire          |

Date de clôture : Le 16/02/2018

ALVAREZ Pascal, Brigadier Chef Principal, LETONDEUR Corinne, Brigadier Chef Principal







Créteil, le 07/05/2018

**Nom du service**  
Délégation Relations et Appui aux  
Territoires.

**Affaire suivie par :**  
Corinne ADRAGNA  
01.41.94.32.02

**OBJET :**  
**Certificat d'affichage**  
Révision du PLU de la commune de  
Boissy Saint Leger.

Je soussigné, Fabien TASTET, Directeur général des services de  
l'établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir,

**CERTIFIE QUE**

L'arrêté AP n°2018-004 du 13 février 2018 prescrivant l'ouverture de  
l'enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme  
de la commune de Boissy-Saint-Léger, a fait l'objet des mesures de  
publicités suivantes :

- Publié au recueil des actes administratifs ;
- Publié dans deux journaux « le Parisien » et « Aujourd'hui en  
France » les 19 février 2018 et le 7 mars 2018 ;
- D'un avis publié à partir du 19 février 2018 sur les sites internet de  
Grand Paris Sud Est Avenir et de la Mairie de Boissy Saint Léger
- Publié à partir du 16 février 2018 par voie d'affiches sur le territoire  
de la commune de Boissy-Saint-Leger et au siège de l'établissement  
public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, Place Salvador Allende  
à Créteil.

*Alfortville  
Boissy-Saint-Léger  
Bonneuil-sur-Marne  
Chennevières-sur-Marne  
Créteil  
La Queue-en-Brie  
Le Plessis-Trévis  
Limeil-Brévannes  
Mandres-les-Roses  
Marolles-en-Brie  
Noiseau  
Ormesson-sur-Marne  
Périgny-sur-Yerres  
Santeny  
Sucy-en-Brie  
Villecresnes*

**CE CERTIFICAT EST DELIVRE POUR SERVIR ET FAIRE VALOIR CE QUE DE  
DROIT.**

Fait à Créteil le 07 avril 2018



Fabien TASTET  
Directeur général des services

